

2Bein
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 1 500 euros
Siège social : 1 Chemin des trois échelles
49130 STE GEMMES SUR LOIRE
833 996 390 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 16 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le seize juin ,
A 14h30,

Monsieur Grégory LABORDERIE,
demeurant 1394 Chemin des trois échelles 49130 STE GEMMES SUR LOIRE,

Propriétaire de la totalité des 150 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société
2Bein,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- A la mise à jour de l'adresse du siège social apparaissant à l'article 4 des statuts de la Société à savoir « 1 Chemin des trois échelles, 49130 Sainte-Gemmes-sur-Loire », qui est devenue, suite à la numérotation de la voirie « 1394 Chemin des trois échelles, 49130, Sainte-Gemmes-sur-Loire » et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique prend acte de la mise à jour de l'adresse du siège social apparaissant à l'article 4 des statuts de la Société, à savoir « 1 Chemin des trois échelles, 49130 Sainte-Gemmes-sur-Loire », qui est devenue, suite à la numérotation de la voirie « 1394 Chemin des trois échelles, 49130, Sainte-Gemmes-sur-Loire ».

Par conséquent, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL (Nouveau texte)

« Le siège social de la Société est fixé : 1394 Chemin des trois échelles, 49130, Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville ou du même département par simple décision de la gérance, et partout ailleurs par décision collective extraordinaire ».

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Monsieur Grégory LABORDERIE